



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte- Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Sainte-Geneviève, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Sainte-Geneviève au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache

Associé

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				400
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 920	7 920		6 228
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	7 920	7 920		6 228
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 371	10 933	1 438	
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	12 371	10 933	1 438	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	291 538	611	290 927	291 000
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	291 141	611	290 530	290 613
<i>Obligations</i>	200 750	611	200 139	200 222
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	90 391		90 391	90 391
Obligations, intérêts courus à recevoir	398		398	387
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	311 830	19 464	292 366	297 227
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	61 224		61 224	110 979
Créances clients, usagers et comptes rattachés	61 224		61 224	110 979
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 951		14 951	14 800
Valeurs Mobilières de Placement	14 951		14 951	14 800
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>	14 951		14 951	14 800
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	979 785		979 785	1 194 493
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	213		213	15 715
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 056 174		1 056 174	1 335 987
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 368 004	19 464	1 348 540	1 633 614

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	4 700	4 060
Fonds propres	300 000	300 000
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	342 970	705 943
Excédent ou déficit de l'exercice	(89 229)	(362 973)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	553 741	642 970
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	553 741	642 970
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	77 800	38 597
TOTAL II	77 800	38 597
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 196	159 424
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	659 103	788 563
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	712 299	947 987
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 348 540	1 633 614

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 269 247	997 738
Concours publics et subventions d'exploitation	38 000	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 231 247	997 738
<i>Dons manuels non affectés</i>	597 921	787 903
<i>Dons manuels affectés</i>	544 528	96 181
<i>Mécénats</i>	16 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	72 526	100 904
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	272	12 750
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	27 585	1 241
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 296 832	998 979
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	359 322	271 899
Aides financières (projets engagés)	959 670	1 037 481
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	32 100	27 200
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 947	1 692
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	66 788	24 017
Autres charges		8 502
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 424 827	1 370 791
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(127 995)	(371 812)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	4 043	4 281
Autres intérêts et produits assimilés	34 692	6 809
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	405	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	39 140	11 090
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	83	488
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	292	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	375	488
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	38 765	10 601
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(89 230)	(361 211)

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 763
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 763
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1	(1 763)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 335 973	1 010 069
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 425 202	1 373 042
EXCEDENT OU DEFICIT	(89 229)	(362 973)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		125 748
Bénévolat	170 343	138 636
TOTAL RESSOURCES	170 343	264 384
EMPLOIS		
Secours en nature		125 748
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	170 343	138 636
TOTAL EMPLOIS	170 343	264 384

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 270 388	1 270 388	1 008 828	1 008 828
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 230 975	1 230 975	984 988	984 988
- Dons manuels non affectés	597 921	597 921	787 903	787 903
- Dons manuels affectés	544 528	544 528	96 181	96 181
- Legs, donations et assurance-vie	72 526	72 526	100 904	100 904
- Mécénat	16 000	16 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	39 413	39 413	23 840	23 840
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	38 000			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	27 585	27 585	1 241	1 241
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	1 335 973	1 297 973	1 010 069	1 010 069
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 050 664	1 050 664	1 097 327	1 097 327
1.1 Réalisées en France	1 050 664	1 050 664	1 097 327	1 097 327
- Actions réalisées par l'organisme	4 710	4 710		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	959 670	959 670	1 037 481	1 037 481
- Accompagnement des projets	86 284	86 284	59 846	59 846
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	261 143	222 871	211 886	211 886
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	261 143	222 871	211 886	211 886
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 607	46 607	39 813	39 813
3.1 Frais de gestion	32 100	32 100	27 200	27 200
3.2 Frais de gestion immobilière	14 132	14 132	10 432	10 432
3.3 Charges financières	375	375	2 181	2 181
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	66 788	66 788	24 017	24 017
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	1 425 202	1 386 930	1 373 042	1 373 042
EXCEDENT OU DEFICIT	(89 229)	(88 957)	(362 973)	(362 973)

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	170 343	170 343	264 384	264 384
Bénévolat	170 343	170 343	138 636	138 636
Prestations en nature			125 748	125 748
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	170 343	170 343	264 384	264 384
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	48 838	48 838	91 064	91 064
Réalisées en France	48 838	48 838	91 064	91 064
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	69 904	69 904	84 948	84 948
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	51 600	51 600	88 372	88 372
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	170 343	170 343	264 384	264 384

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 050 664	1 097 327	1 - Ressources liées à la générosité du public	1 270 388	1 008 828
Réalisées en France	1 050 664	1 097 327	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement	4 710		Dons manuels non affectées	597 921	787 903
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	959 670	1 037 481	Dons manuels affectés	544 528	96 181
- Accompagnement des projets	86 284	59 846	Legs, donations et assurances-vie	72 526	100 904
			Mécénats	16 000	
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	39 413	23 840
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	222 871	211 886			
- Frais d'appel à la générosité du public	222 871	211 886			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 607	39 813			
- Frais de gestion	32 100	27 200			
- Frais de gestion immobilière	14 132	10 432			
- Charges financières	375	2 181			
TOTAL DES EMPLOIS	1 320 142	1 349 025	TOTAL DES RESSOURCES	1 270 388	1 008 828
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	66 788	24 017	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	27 585	1 241
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	88 957	362 973
TOTAL	1 386 930	1 373 042	TOTAL	1 386 930	1 373 042
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	342 969	705 943
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(88 957)	(362 973)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	254 012	342 969

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	48 838	91 064	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	170 343	264 384
Réalisées en France	48 838	91 064	Bénévolat	170 343	138 636
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		125 748
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	69 904	84 948			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	51 600	88 372			
TOTAL	170 343	264 384	TOTAL	170 343	264 384

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	38 597	(26 950)
(-) utilisation	27 585	1 241
(+) report	66 788	66 788
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	77 800	38 597



Solidarité, éducation, culture
dans les Hauts-de-Seine

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame

2023

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations.....</i>	<i>6</i>
2.2.2. <i>Fonds dédiés.....</i>	<i>6</i>
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations</i>	<i>7</i>
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	<i>8</i>
2.2.5. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>8</i>
2.2.6. <i>Autres titres immobilisés.....</i>	<i>9</i>
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	9
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles & corporelles.....</i>	<i>10</i>
3.1.2. <i>Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement.....</i>	<i>11</i>
3.1.3. <i>Disponibilités.....</i>	<i>12</i>
3.1.4. <i>Créances.....</i>	<i>12</i>
3.1.5. <i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	<i>12</i>
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	13
3.2.1. <i>Fonds associatifs.....</i>	<i>13</i>
3.2.2. <i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....</i>	<i>13</i>
3.2.3. <i>Fonds reportés liés aux legs et donations.....</i>	<i>15</i>
3.2.4. <i>États des échéances des dettes.....</i>	<i>15</i>
3.2.5. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	<i>15</i>
3.2.6. <i>Charges à payer.....</i>	<i>15</i>
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	16
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	16
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	16
4.3. PROJETS SOUTENUS	16
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	17
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	17
5.1.1. <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	<i>17</i>
5.1.2. <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	<i>17</i>
5.1.3. <i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....</i>	<i>17</i>
5.1.4. <i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	<i>18</i>
5.1.5. <i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	<i>18</i>
5.1.6. <i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 18</i>	<i>18</i>

5.2. EMPLOIS	18
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales</i>	18
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	19
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	19
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	19
6. AUTRES INFORMATIONS	19
6.1. LOCAUX	19
6.2. EFFECTIFS	19
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	20
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	21
6.5.1. <i>Engagements donnés</i>	21
6.5.2. <i>Engagements reçus</i>	21

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

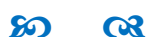
La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a été créée le 23 novembre 2010, dans le but de soutenir, principalement dans le diocèse de Nanterre, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication. La Fondation a une vocation pérenne. Elle est présidée de droit par l'évêque de Nanterre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2023

- ✓ La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a collecté en 2023 1 270 K€ versus 998 K€ en 2022, grâce notamment à la forte mobilisation obtenue lors du «Parvis Solidaire » en mars 2023. Les legs et donations, ressources aléatoires par nature, sont en légère baisse (73 K€ versus 100 K€ en 2022) tandis que les produits financiers augmentent (39 K€ en 2023).
- ✓ Déduction faite des charges d'appel à la générosité (261 K€ versus 211 K€ en 2022), le Comité exécutif a engagé pour près de 960 K€ en faveur de 52 projets.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice FONDATION SAINTE-GENEVIEVE. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs et donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation
Ascenseurs monte-charges
Electricité câblage
Plomberie et autres
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.2.6. Autres titres immobilisés

Les obligations et les OPCVM à long terme sont comptabilisées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

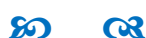
En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 214	2 157			12 371
Logiciel	7 920				7 920
TOTAL	18 134 €	2 157 €			20 291 €

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 214	719		10 933
Logiciel	1 698	6 228		7 920
TOTAL	11 906 €	6 947€		18 853 €

3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement

Tableau des mouvements de l'exercice :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision et Amortisse- ment	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	200 750			200 750	611	200 139
Obligations, intérêts courus à recevoir	387	398	387	398		398
Autres titres immobilisés	90 391			90 391		90 391
TOTAL	291 528 €	398 €	387 €	291 539€	611 €	290 928 €

Les immobilisations financières concernent le placement de la dotation d'origine de 300 K€.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
valeurs mobilières de placement - Actions	15 205	14 951	15 205	14 951		14 951
TOTAL	15 205 €	14 951 €	15 205 €	14 951 €		14 951 €

Les valeurs mobilières de placement proviennent de dons de titres de donateurs. Ils sont destinés à être cédés pour soutenir des projets.

3.1.3. Disponibilités

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte Courant	979 785 €	1 194 493 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. Les montants indiqués comprennent les soutiens accordés à des projets non encore versés (67 % des disponibilités)

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	61 224	61 224	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	213	213	
TOTAL	61 437 €	61 437 €	

L'essentiel des créances provient des dons reçus au 31/12/2023 et non encore encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2024.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	61 224		61 224	110 979
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				
TOTAL	61 224 €		61 224 €	110 979 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

2023		2022
Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du Résultat
300 000 €	300 000 €	300 000 €

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 300 000 €. Ils n'ont pas évolué depuis l'apport initial des fondateurs en 2010.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01/01/2023	342 970
Résultat 2023	- 89 229
Report à nouveau au 31/12/2023	253 741 €

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés spécifiques	2022	2023				<i>dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices</i>
	Solde au 31/12/2022	Charges affectées du fonds 2023	Ressources affectées 2023	Montant total de la variation	Au 31/12/2023	
Fonds orgue Saint Jean-Baptiste de Neuilly	15 530	4 668	150	-4 518	11 012	
Fonds le Village Notre Dame 2023	0	2 821	40 305	37 484	37 484	
Fonds le Vestiaire Solidaire Vaucresson 2023	0	2 206	31 510	29 304	29 304	
Fonds urgence Ukraine 2022	23 067	27 427	4 360	-23 067	0	
Total	38 597	37 122	76 325	39 203	77 800	

Deux nouveaux fonds dédiés « Fonds le Village Notre Dame 2023 » et « Fonds le Vestiaire Solidaire Vaucresson 2023 » ont été créés en 2023 pour tenir compte de l'affectation souhaitée par les donateurs et non encore réalisée.

Par contre, le fonds urgence Ukraine 2022 a été soldé durant l'exercice comptable.

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

NEANT

3.2.4. États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	53 196	53 196		
Dettes sur legs et donations				
Autres dettes	1 130	1 130		
Projets bénéficiaires restant à solder	657 973	657 973		
TOTAL	712 299 €	712 299 €		

La Fondation vote en Comité exécutif des soutiens aux projets. Les associations bénéficiaires reçoivent ensuite un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. La Fondation s'assure régulièrement de la bonne réalisation des projets. En cas de besoin, le montant accordé peut être partiellement annulé.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	51 640	157 906
Fournisseurs factures non parvenues	1 556	1 518
Valeurs nettes comptables	53 196 €	159 424 €

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 196	159 424
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	657 973	788 013
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	1 130	550
DETTES	712 299 €	947 987 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	72 526€
Montant perçu au titre d'assurances-vie	72 526
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	0
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	0 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	72 526€

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2023 pour la Fondation du FONDATION SAINTE-GENEVIEVE à 32 100 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	52	959 670 €
Actions réalisées directement		4 710 €
Accompagnement et suivi des projets		86 284 €
Total des missions sociales Fondation	52	1 050 664 €

Tous les projets sont décidés par le Comité exécutif. L'instruction, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des projets par les associations sont assurés par le délégué général pour une partie de son temps, par les deux chargées de projets ainsi que par des bénévoles. La Fondation Sainte Geneviève s'est dotée en 2023 d'un logiciel de gestion des projets afin de mieux suivre les demandes des associations soutenues (« actions réalisées directement »).



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné. Il s'agit principalement pour la Fondation Sainte-Geneviève de la réalisation du « Parvis Solidaire 92 ».

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. A titre exceptionnel, la Fondation Sainte-Geneviève a encaissé des subventions en 2023 de la

part de la DRFIP d'Ile de France et du département des hauts de Seine pour la réalisation du Parvis Solidaire.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- , les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.
- Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».
- de manière beaucoup plus modeste des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement du logiciel de suivi des projets.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a ses locaux au 85, rue de Suresnes à Nanterre.

6.2. Effectifs

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie d'une équipe composée de permanents et de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'appel public à la générosité et une partie de leur temps aux missions sociales, de plus 2 contrats de professionnalisation aident l'équipe.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	1	1.00	2	1.01	3	2.01
2023	1	1.00	2	1.00	3	2.00

6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie en 2023 de la contribution de 9 bénévoles, représentant 1,83 ETP, dont le délégué général de la Fondation, ce qui représente des augmentations de 38 % du temps de bénévolat versus 2022 et 36 % en valorisation comptable.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Nombre de bénévoles	Total ETP	VALORISATION
2022	7	1.32	125 713 €
2023	9	1,83	170 343 €

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
Bénévole	1,64	149 304
B. Comité	0,19	21 039
	1,83	170 343

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	48 838	91 064	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	170 343	264 384
Réalisées en France	48 838	91 064	Bénévolat	170 343	138 636
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		125 748
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	69 904	84 948			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	51 600	88 372			
TOTAL	170 343 €	264 384 €	TOTAL	170 343 €	264 384 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	38 597	15 821
			(-) utilisation	37 122	1 241
			(+) report	76 325	24 017
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	77 800	38 597

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE n'a pas pris d'engagement au 31/12/2023.

6.5.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31/12/2023.

